

## LE SILENCE DANS LA COMMUNICATION: MARQUEUR PRAGMATIQUE

Toute parole est issue du silence et y retourne selon P. van den Heuvel (1985, 65). C'est peut-être pour cette raison que les structuralistes considèrent les silences et les vides comme des figures de construction, comme des éléments constitutifs du discours.

Mais des questions surgissent telles que: à quoi correspondent ces «trous» discursifs –et textuels– au niveau de l'acte de parole? Quels effets leur présence vise-t-elle à obtenir sur le plan de la réception? D'où vient le sens au silence – parce que sens il ya –?

N'observant que le seul énoncé, la linguistique ne s'en est pas soucié. Mais c'est la pragmatique qui peut offrir le cadre le plus pertinent pour une approche du silence dans la communication surtout au niveau de la problématique de l'implicite et par là même de la contextualisation. Le silence y sera envisagé comme un «énoncé» qui «dit» l'essentiel sous le mode de l'implicite.

La philosophie a observé le phénomène dans une perspective métaphysique qui n'est pas la nôtre. Dans ce paradigme le silence relève de l'inexprimable, de «ce dont on ne peut parler –et qu' –il faut taire» selon Wittgenstein. Pourtant il faut noter que pour la pensée zen «le vide est le lieu du sens».

D'autres théoriciens voient surtout dans le silence une figure esthétique qui, par le recours à l'elliptique et à l'imprécis, vise à appeler le destinataire à la participation.

Les narratologues s'intéressent exclusivement au rapport que le silence entretient avec le temps dans la mesure où il constitue une accélération extrême de la durée.

Si l'on essayait de définir le silence, on dirait qu'il peut être considéré comme une opération discursive, se manifestant dans le discours et référant directement à un acte d'énonciation. Ne possédant pas de support concret sur le plan linguistique, il sera pris, en surface, dans le sens d'une non-réalisation d'un acte d'énonciation qui pourrait ou devrait avoir lieu dans une situation donnée.

Cette notion de situation, définie comme "l'ensemble des condi-

tions psychologiques, sociales et historiques qui déterminent l'émission d'un énoncé à un moment donné du temps et en un lieu donné» (J. Dubois et al, 1973; cf. Ducrot-Todorov, 1972) sert de base pour l'interlocuteur du silence. A la situation, il faudrait inclure aussi le locuteur et l'interlocuteur comme paramètres de l'acte de communication que constitue le silence. D'autre part, c'est le co-texte à savoir ce qui précède et suit un silence, qui est fondamental pour son interprétation.

Une des caractéristiques du silence est sa négativité à savoir que ce qui est à la base d'un éventuel silence c'est l'impuissance ou le refus. L'incapacité du sujet à satisfaire à la nécessité créée par la situation provient soit de l'insuffisance du langage soit de la difficulté de ce qui est à dire (critère de l'inconfort de l'acte d'énonciation). Le refus se fonde souvent sur une révolte qui se dirige contre le discours social dont le sujet récuse l'usage stéréotypé, soit contre l'interlocuteur dont il décline l'offre de communication. Mais «on ne peut ne pas communiquer» selon P. Watzlawick, ce qui signifie que la non-parole est signée au même titre que la parole: on sait bien que le silence «parle» et que son «éloquence» joue un rôle capital dans la communication.

Le silence, acte énonciatif in absentia, inscrit dans le discours par une causalité contextuelle, produit un manque que vient couvrir la situation et le co(n)texte qui contiennent ce qu'on ne veut ou n'ose dire mais souvent aussi ce qu'on sait. Dans ce dernier cas, le silence remplit une fonction intersubjective dans la mesure où il renvoie à un univers commun à deux interlocuteurs qui rend superflue la parole et dans cette perspective renforce les liens d'une communauté. C'est pour cette raison que dans certaines sociétés, surtout nordiques, les moments de silence sont bien vus. Cette fonction apparaît notamment dans le cas de l'aposiopèse où il s'agit de la passation de la parole à l'interlocuteur supposé capable de compléter l'énoncé soit pour dire une évidence que le silence suggère soit pour verbeliser un mot tabou qui ne convient pas.

Le silence dans cette fonction semble dire «voici ce que je ne peux (veux) pas énoncer: à vous de le dire».

Ce silence se fonde indubitablement sur une vision idéaliste de la communication puisqu'il fait supposer que le destinataire est apte à réaliser, grâce à quelques références situationnelles, l'énoncé que le sujet lui-même a laissé en blanc. Le silence, marquant l'inachevé, appelle toujours à l'activité complémentaire.

En recréant l'intimité interrelationnelle de la situation interlocutive où l'altérité subjective est effacée, le discours du silence fait de l'interlocuteur l'égal du locuteur.

Cette optique optimiste oublie évidemment qu'un silence, surtout s'il est prolongé, peut «glacer» la communication et mettre en cause l'autre dans son être, notamment quand le silence n'est pas accompagné par un signe mimo-gestuel quelconque.

D'autres fonctions peuvent être attribuées au silence. R. Ingaden et W. Iser lui ont reconnu les fonctions de l'indéterminé et du secret qu'un silence implique et qui sont des structures d'appel; les variations sur le plein et la vacuité constituent des stratégies séductrices qui agissent sur l'autre. Mais c'est mettre l'accent sur la réception.

Au niveau de la production le silence a la fonction de «dire» l'essentiel parce que souvent oblige le locuteur à un feed-back, un retour sur le dit. Un silence qui suivrait une question comme «est-ce que j'ai bien agi?» obligerait certainement le locuteur à voir autrement son action. «Un silence abrupt au milieu d'une conversation, dit Cioran, nous ramène soudain à l'essentiel». Le fonctionnement de cette parole absente, tout en n'étant pas prononcé, nous renseigne sur la valeur de celles qui sont visibles, ponctue l'importance –ou l'insignifiance– du dit et dans cette fonction constitue une stratégie des orateurs –depuis les politiciens et jusqu'aux enseignants– qui veulent mettre en valeur leur discours.

Ainsi, quand la parole se retire, il ne reste que le sens plein: le silence avec tout ce qu'il comporte de vrai, ce qui ne se dit pas dans l'usage social du langage. C'est l'absentification du sujet où grâce à des stratégies spécifiques, l'instance d'énonciation s'absentifie par un désinvestissement de sa fonction et où le lieu du retrait devient ce même lieu de la monstration: en se cachant, il se montre mieux: «il y a assurément de l'inexprimable. Celui-ci se montre...» dit Wittgenstein.

Une autre fonction, majeure celle-ci, c'est la réorientation de la conversation ou la répétition d'un énoncé qui contribue à l'intensification du dialogue. Prenons deux exemples dans la pièce de Beckett «En attendant Godot» où le silence règne.

- (a) V. – Ça fait comme un bruit de plumes  
 E. – De feuilles  
 V. – De cendres  
 E. – De feuilles

Long silence

- (b) V. – Dis quelque chose!  
 V. – Dis quelque chose!  
 E. – Je cherche

Long silence

V. (angoissé) – Dis n'importe quoi.

Il est évident qu'un locuteur qui butte sur un silence comprend le plus souvent que son interlocuteur n'a pas envie de parler sur la sujet en cours et il change de sujet pour ne pas le brusquer. D'autres fois, on peut être angoissé par un silence –comme le héros de Beckett– et réitérer la demande de parole. L'une ou l'autre de deux attitudes dépendent aussi du degré d'intimité entre les interlocuteurs.

Le silence, en règle générale, transforme les droits et les obligations des interlocuteurs lors d'un échange. En tant que tel, il est institutionnel comme tout acte de langage, dans la mesure où le statut et la place des interactants dans l'édifice social règlent la poursuite de l'interaction et apportent des changements dans l'état de connaissances ou les dispositions affectives des participants à l'échange.

La théorie des actes de langage repose justement sur la notion de transformation: «L'accomplit un acte illocutoire A dans une énonciation E, si L présente E comme destinée à produire certaines transformations juridiques et les produisant» (Anscombe, 1980, 68).

Défini comme acte de langage, le silence possède une force illocutoire –sa valeur d'action– et un effet perlocutoire sur l'auditeur. Il constitue ainsi «un faire sans dire», le dire lui devant du co(n)texte. Dans un exemple comme:

- L. – Nous sortirons ce soir?  
 I. – (Silence) (allant s'installer devant la télé)

le silence équivaut, suivant le contexte extra-linguistique, à un refus («non») qui transforme le champs d'interlocution et «fait» donc quelque chose; parce que, pour qu'il y ait acte, il faut et il suffit qu'un comportement corporel ou langagier quelconque permette de changer l'état de choses existant, d'apporter une modification à l'ordre du monde, c'est-à-dire, d'obtenir un résultat.

Acte de langage donc, le silence est institutionnel et intentionnel mais non conventionnel, et est certainement non vériconditionnel, c'est-à-dire qu'on ne peut pas lui attribuer une valeur de vérité dans la mesure, où il ne décrit rien, ne rapporte rien mais «fait» quelque chose et requiert des circonstances concomitantes, à savoir, les intentions, pensées, sentiments des locuteurs pour réussir en tant qu'acte.

Mais si acte de langage il y a, il est indirect, c'est-à-dire que pour comprendre la force illocutoire effective, l'allocutaire doit la déduire au moyen d'un raisonnement avec comme règles les maximes conversationnelles de Grice. dans notre cas, un tel raisonnement, basé sur la règle de l'incommodité du dire pourrait être formulé de la façon suivante:

- (1) – Le se tait
- (2) – S'il se tait c'est qu'il veut dire quelque chose d'incomode
- (3) – Vu les circonstances concomitantes, l'incomode à dire est un refus
- (4) – Son silence donc, peut vouloir signifier un refus
- (5) – Donc, il refuse

Il apparait qu'au delà du contextuel, le silence a un caractère inférentiel et se situe dans le cadre de l'illocutoire dérivé où une ou plusieurs valeurs dérivées se surajoutent à la valeur pragmatique littérale. Seulement, dans le cas du silence, il se trouve qu'il y a absence de valeur littérale si l'on fait abstraction du contexte. Dans l'exemple suivant:

L – Est-ce que tu l'aimes?

I – (silence)

le silence, qui ne signifie littéralement rien, peut pourtant prendre l'allure de différentes actes de langage comme: le blâme («on ne pose pas de questions pareilles»), d'un aveu difficile («oui»), d'un refus («non»), d'une menace («si tu continues à me poser de telles questions, je te

mets dehors»), le co(n)texte se chargeant de sélectionner une valeur appropriée parmi les valeurs virtuelles. On a donc, des valeurs dérivées non inscrites en langue et c'est la raison pour laquelle on a parlé du caractère non conventionnel du silence.

Vu ainsi, le silence est installé dans le discours à l'aide d'un implicite, un non-dit, selon le mode du sous-entendu qui sans le dire fait comprendre quelque chose à l'interlocuteur, le locuteur faisant appel à sa faculté de déduction. Si l'on apparente le sens du silence à celui du sous-entendu c'est que celui-ci» englobe toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif et qui constituent des valeurs instables dont le décryptage implique un calcul interprétatif plus ou moins sujet à caution (décodées par la compétence encyclopédique et rhetorico-pragmatique des interlocuteurs») (Orecchioni, 1986, 39).

Le nombre de supports linguistiques du sous-entendu peut être nul, ce qui est le cas du silence, et de cela dépend le degré d'évidence et sa force d'actualisation.

Le silence, en tant que sous-entendu, peut être interprété comme insinuation, manoeuvre par lequel un sujet plus ou moins mal intentionné, fait entendre quelque chose sans l'affirmer, ou comme allusion s'il fait référence à un ou plusieurs faits particuliers connus des protagonistes de l'échange verbal, d'eux seuls, d'eux surtout, ce qui établit entre eux une certaine connivence.

Mais pour extraire un sous-entendu et par suite le sens d'un silence, il faut certains principes que sont les maximes conversationnelles de Grice. Ces maximes prévoient un principe de coopération («que votre contribution à la conversation soit tel que le requiert l'objectif ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé») avec comme sous-règles le principe de quantité («Donnez autant d'informations qu'il est requis»), le principe de qualité («Dites la vérité»), le principe de manière («éviter l'ambiguïté et l'obscurité»), et le principe de relation («soyez pertinent»).

Il est évident que le silence n'obéit pas à ces principes, ce qui nous amènerait à une impasse. Seulement, dans le cas du silence, il s'agit de l'exploitation des maximes où on peut violer une maxime pour ne pas violer une autre dont le respect engage davantage le locuteur: ainsi on peut se taire, se montrer non-coopératif pour ne pas violer la règle de la qualité et dire des mensonges.

Concernant le silence, on peut énoncer une loi de discours du type: ne parler d'un fait x à un auditeur y, cela peut vouloir dire, dans certaines situations, soit que l'auditeur n'a pas droit à l'information soit qu'il doit chercher dans le contexte les inférences qui s'imposent.

Le silence est en quelque sorte, un nouveau langage, la forme d'énonciation la plus pure qui fonde la communication sur une situation pleine.

Et de par son caractère contextuel et inférentiel s'inscrit dans le cadre des faits pragmatiques et constitue dans la communication un marqueur pragmatique.

## BIBLIOGRAPHIE

- J. L. Austin, Quand dire, c'est faire, Seuil, Paris 1970.  
C. Kerbrat-Orecchioni, L'implicite, A Colin, Paris 1986.  
J. Moeschler – A. Reboul, Dictionnaire encyclopédique de Pragmatique, Seuil, Paris 1994.  
P. Van den Heuvel, Parole, mot, silence, J. Corti, Paris 1985.  
P. Watzlawick – J. Helmick Beavin – D. Jackson, Une logique de la communication, Points – Seuil, Paris 1972.  
Wittgenstein, Tractatus logico-philosophicus, Tel-Gallimard, Paris 1961.

## ΠΕΡΙΛΗΨΗ

Catherine Papoutsas,  
*Le silence dans la communication:  
Marqueur pragmatique*

Η σιωπή, οριζόμενη ως λεκτική πράξη in absentia χαρακτηρίζεται αρχικά ως αδυναμία ή άρνηση λόγου.

Στερημένη εξ ορισμού της γλωσσολογικής εκφάνσεως σημασιοδοτείται από τα συμφραζόμενα ενδοκειμενικά κι εξωκειμενικά.

Με αυτά τα δεδομένα, η σιωπή εγγράφεται στα πλαίσια της έμμεσης λεκτικής πράξης που ενεργοποιεί τις επαγωγικές διαδικασίες προς ανεύρεση έννοιας.

Οι διαδικασίες αυτές δεν στηρίζονται στα συνομιλιακά αξιώματα του Grice σαν τέτοια αλλά στην επεξεργασία τους.